



Rapport annuel

Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2015

Dans le cadre des :

STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Date : Octobre 2016
Domaine : Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Fin 2015, 315 000 personnes, soit un peu plus de 16 % des rentiers AVS et AI, touchaient des prestations complémentaires (PC), ce qui correspond à une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est nettement inférieure à la moyenne annuelle de 3 % enregistrée depuis le début du siècle. Les PC sont financées par les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons. Les dépenses ont atteint 4,8 milliards de francs en 2015, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à l'année précédente. La croissance des dépenses en comparaison à la moyenne à long terme de 4 % est donc modeste elle aussi.

Evolution de l'effectif

Croissance modérée de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires

Les prestations complémentaires (PC) sont versées à des personnes bénéficiant d'une rente AVS ou AI¹ lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse et que leur revenu ne suffit pas à couvrir les besoins vitaux. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi. Fin 2015, 315 000 personnes touchaient des prestations complémentaires, ce qui correspond à une augmentation de 1,8 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est nettement inférieure à la moyenne annuelle de 3 % enregistrée depuis le début du siècle.

La faible progression de l'effectif s'explique d'une part par l'évolution des PC à l'AI, dont la croissance (0,9 %) a été inférieure à 1 % pour la première fois depuis plus de 20 ans. L'évolution observée depuis un certain nombre d'années se poursuit donc : la diminution du nombre de rentiers AI n'a pas entraîné de baisse du nombre de bénéficiaires de PC, mais elle s'est traduite par un ralentissement de la croissance des PC à l'AI.

La faiblesse de l'augmentation observée en 2015 tient d'autre part à la baisse de 0,2 % du nombre de bénéficiaires de PC vivant en home. Avec l'amélioration constante de l'offre d'aide et de soins à domicile, les séjours en EMS sont en effet moins fréquents ou moins longs. Par ailleurs, depuis l'introduction en 2011 du nouveau régime de financement des soins, une partie du financement n'incombe plus aux PC. Un peu moins de personnes ont ainsi besoin de PC. En outre, la situation financière des personnes très âgées s'est améliorée, puisqu'elles sont de plus en plus nombreuses à percevoir une rente du 2^e pilier.

¹ Les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent ou d'indemnités journalières de l'AI ont aussi droit aux PC. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à une rente AVS ou AI parce qu'elles n'ont pas cotisé à ces assurances ou qu'elles ne l'ont pas fait assez longtemps ont droit à des PC dans certaines conditions.

La croissance de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires à l'assurance-veillesse (PC à l'AV)² est due principalement à la hausse de l'effectif des rentiers. Mais ce n'est pas la seule évolution : la hausse du nombre de bénéficiaires de PC vivant à domicile est depuis longtemps légèrement supérieure à la moyenne, principalement en raison de l'augmentation du nombre de cas concernés par le minimum garanti, à savoir les personnes qui ont droit uniquement à la prise en charge de leur prime d'assurance-maladie. Mais comme l'effectif des bénéficiaires de PC vivant en home est en légère baisse, le nombre de bénéficiaires de PC et le nombre de rentiers de l'assurance-veillesse connaissent une évolution parallèle.

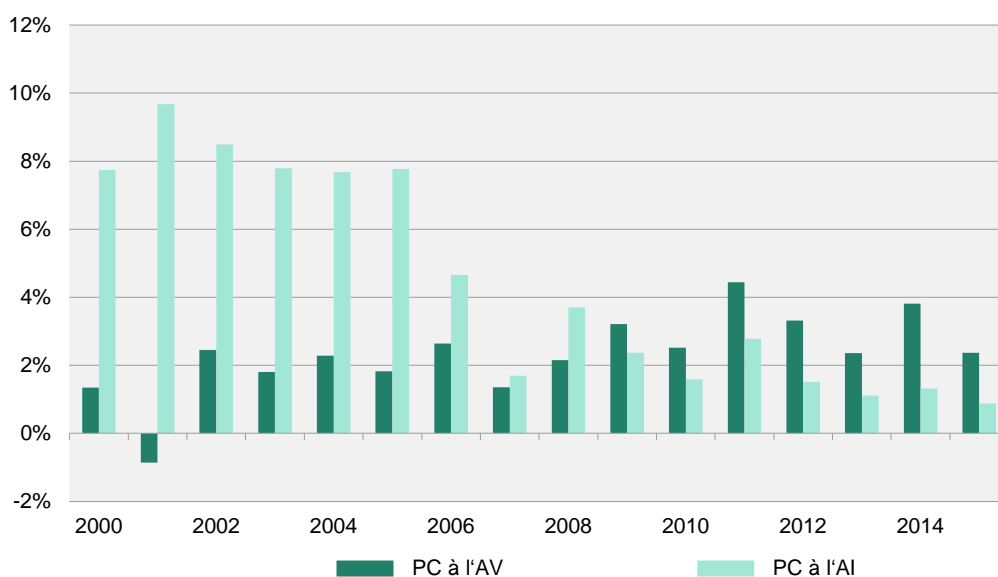
T1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, fin 2000-2015

Année	Bénéficiaires de PC ¹			Variation en %			Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en %		
	Total (AV, AS, AI)	EL à l'AV	EL à l'AI	Total	EL à l'AV	EL à l'AI	Total	EL à l'AV	EL à l'AI
2000	202 700	138 900	61 800	3,2	1,3	7,7	13,3	11,3	24,6
2001	207 800	137 700	67 800	2,6	- 0,9	9,7	13,5	11,3	25,0
2002	217 000	141 100	73 600	4,4	2,5	8,5	13,8	11,5	25,5
2003	225 300	143 600	79 300	3,9	1,8	7,8	14,2	11,6	26,0
2004	234 800	146 900	85 400	4,2	2,3	7,7	14,6	11,8	27,2
2005	244 500	149 600	92 000	4,1	1,8	7,8	15,2	12,0	28,9
2006	252 800	153 500	96 300	3,4	2,6	4,7	15,5	12,1	31,0
2007	256 600	155 600	97 900	1,5	1,4	1,7	15,6	12,0	32,4
2008	263 700	159 000	101 500	2,7	2,2	3,7	15,2	11,6	36,0
2009	271 300	164 100	103 900	2,9	3,2	2,4	15,4	11,7	37,2
2010	277 100	168 200	105 600	2,2	2,5	1,6	15,5	11,8	38,4
2011	287 700	175 700	108 500	3,8	4,4	2,8	15,9	12,1	40,0
2012	295 200	181 500	110 200	2,6	3,3	1,5	16,1	12,2	41,3
2013	300 700	185 800	111 400	1,9	2,4	1,1	16,1	12,2	42,7
2014	309 400	192 900	112 900	2,9	3,8	1,3	16,3	12,4	44,1
2015	315 000	197 400	113 900	1,8	2,4	0,9	16,5	12,5	45,2

1 Les bénéficiaires de PC à l'assurance-survivants (AS) ne sont pas mentionnés séparément.

Source : Statistique des PC, OFAS

G1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, variation en % par rapport à l'année précédente, 2000-2015



Source : Statistique des PC, OFAS

² Par « PC à l'AV », on entend ici uniquement les PC à l'assurance-veillesse, et non les PC à l'assurance-survivants (AS), qui sont peu nombreuses et présentent une tout autre structure.

Entrées, sorties
et passages
d'une assurance
à l'autre

Dynamique de l'évolution : 9 % de sorties et 11 % d'entrées en 2015

La faible augmentation des PC en 2015 masque des changements à la fois divers et nombreux. Ainsi, 28 600 personnes, soit 9,2 % de l'effectif enregistré en début d'année, sont sorties du système des PC, tandis que 34 200 personnes, soit 11,1 % de l'effectif initial, ont acquis un droit aux PC.

Changements
selon la branche
d'assurance

Les changements diffèrent fortement selon la branche d'assurance. Pour les PC à l'AI, la différence entre entrées et sorties est de 4400 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 3,9 %. Dans les PC à l'assurance-vieillesse, elle n'est que de 1000 personnes, soit 0,5 %. Les changements d'assurance aussi sont importants. A l'âge de la retraite, la plupart des rentiers AI bénéficiant de PC continuent à en percevoir et touchent alors des PC à l'assurance-vieillesse. En 2015, 3500 personnes sont ainsi passées d'une assurance à l'autre.

T2 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par branche d'assurance, 2015

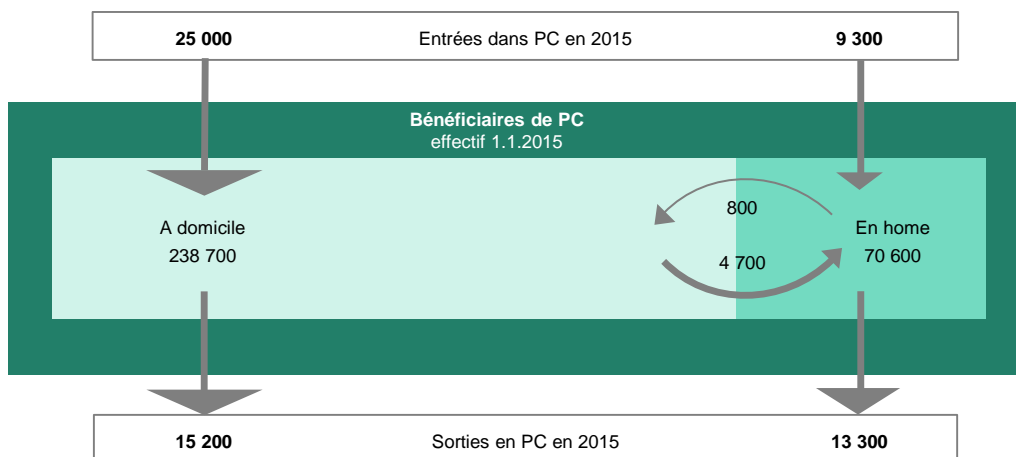
Branche d'assurance	Effectif 1er jan.	Sortie de PC	Entrée dans PC	Solde	Changement d'assurance			Total Solde	Effectif 31 déc.
					Sortie	Entrée	Solde		
Nombre de personnes									
Total	309 400	28 600	34 200	5 700	3 900	3 900	0	5 700	315 000
PC à l'AV	192 900	21 900	22 900	1 000	100	3 700	3 600	4 600	197 400
PC à l'AS	3 600	300	500	300	300	100	- 100	100	3 800
PC à l'AI	112 900	6 400	10 800	4 400	3 500	100	-3 400	1 000	113 900
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	9,2	11,1	1,8	1,3	1,3	0,0	1,8	101,8
PC à l'AV	100,0	11,3	11,9	0,5	0,1	1,9	1,8	2,4	102,4
PC à l'AS	100,0	7,4	15,0	7,6	7,3	3,4	-3,9	3,7	103,7
PC à l'AI	100,0	5,7	9,6	3,9	3,1	0,1	-3,0	0,9	100,9

Source : Statistique des PC, OFAS

Changements par
genre d'habitation

Les changements sont aussi fortement liés au genre d'habitation. Ils sont particulièrement nombreux chez les pensionnaires de home : les 9300 nouveaux bénéficiaires de PC correspondent à 13,1 % de l'effectif initial, tandis que les 13 300 sorties du système des PC représentent 18,9 % de l'effectif. En 2015, 4700 bénéficiaires de PC vivant à domicile (6,7 %) sont entrés en home, tandis que 800 pensionnaires de home sont retournés vivre à domicile. Globalement, le nombre de pensionnaires de home bénéficiant de PC a ainsi diminué de 0,2 % (-100 personnes). Les changements sont proportionnellement moins importants chez les personnes vivant à domicile, mais ils concernent un plus grand nombre de personnes, vu la taille de l'effectif. En 2015, on dénombre 25 000 entrées dans le système des PC de personnes vivant à domicile, soit une augmentation de 10,5 %. S'y ajoutent les 800 bénéficiaires qui ont quitté un home. A l'inverse, 4700 bénéficiaires de PC vivant à domicile sont entrés en home et 15 200 personnes (6,4 %) ont cessé de percevoir de PC. Le nombre de bénéficiaires de PC à domicile a ainsi augmenté de 2,4 % au total (+5800 personnes).

G2 Bénéficiaires de PC, changements par genre d'habitation, 2015



Source : Statistique des PC, OFAS

T3 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par genre d'habitation, 2015

Genre situation	Effectif	Sortie	Entrée	Solde	Chang. de genre d'habitat.			Total Solde	Effectif 31 déc.
	1er jan.	de PC	en PC		Sortie	Entrée	Solde		
Nombre de personnes									
Total	309 400	28 600	34 200	5 700	5 500	5 500	0	5 700	315 000
A domicile	238 700	15 200	25 000	9 800	4 700	800	-3 900	5 800	244 500
En home	70 600	13 300	9 300	-4 100	800	4 700	3 900	- 100	70 500
En % de l'effectif initial									
Total	100,0	9,2	11,1	1,8	1,8	1,8	0,0	1,8	101,8
A domicile	100,0	6,4	10,5	4,1	2,0	0,3	- 1,7	2,4	102,4
En home	100,0	18,9	13,1	- 5,8	1,1	6,7	5,6	- 0,2	99,8

Source : Statistique des PC, OFAS

Taux de PC

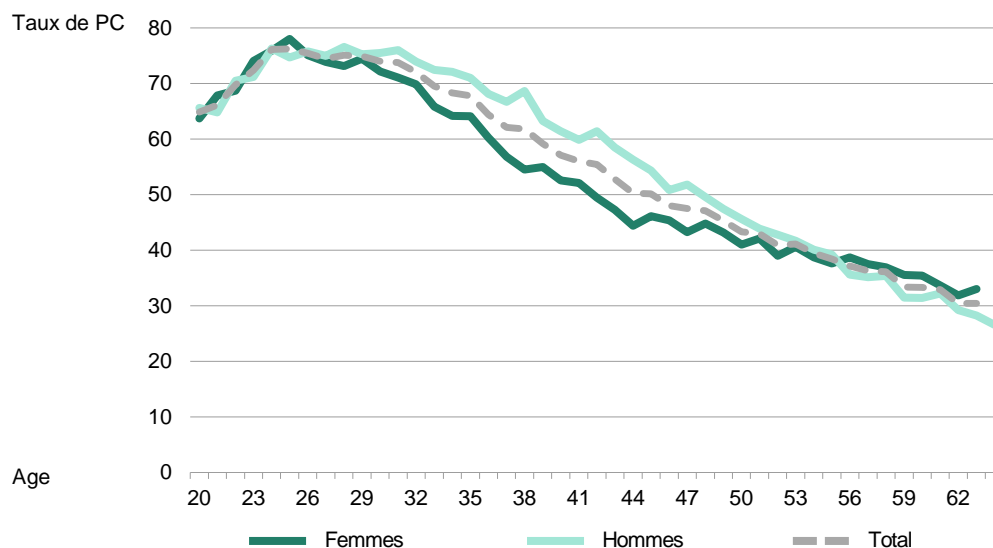
Les rentiers AI sont nombreux à être tributaires des PC

Dans l'AI, 45,2 % des rentiers touchent des PC. Entre 60 et 75 % des personnes âgées de 20 à 35 ans qui bénéficient d'une rente AI ont besoin de PC. Ces pourcentages élevés sont dus au fait que les jeunes invalides n'ont pas exercé d'activité lucrative, ou n'en ont exercé une que pendant peu de temps, et qu'ils ne disposent donc que de petites rentes de l'assurance-invalidité et de la prévoyance professionnelle (voire pas de rente du tout pour cette dernière). Il est rare qu'ils aient d'autres sources de revenus. De plus, ils vivent plus souvent dans un home, où ils doivent faire face à des coûts plus élevés. Ce groupe de bénéficiaires dépend longtemps des PC. Les personnes qui touchent une rente de l'AI à un âge plus avancé se trouvent généralement dans une meilleure situation financière : le taux de PC passe ainsi de 75 à 30 % pour les personnes proches de l'âge de la retraite.

G3.1 Taux de bénéficiaires de PC à l'AI, selon l'âge et le sexe, fin 2015

Taux de PC : pourcentage des bénéficiaires de PC par rapport aux bénéficiaires de rente en Suisse

PC à l'AI : 113 900 personnes



Source : Statistique des PC, OFAS

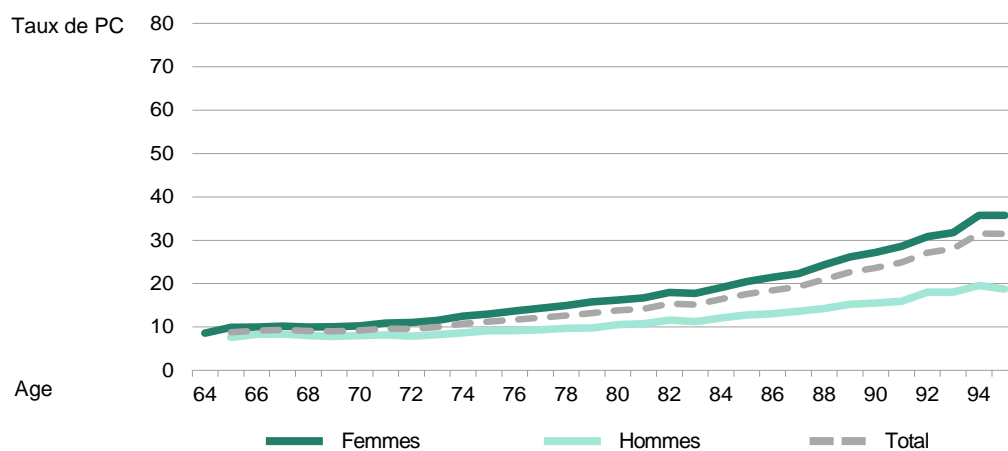
Dans l'assurance-vieillesse, 12,5 % des rentiers sont tributaires des PC. Seuls 9 % des nouveaux rentiers AVS ont droit à des PC³, contre 25 % des rentiers de 90 ans. Le taux de PC augmente donc avec l'âge : plus une personne est âgée, plus elle risque d'être tributaire des PC. Cette tendance est liée à la probabilité croissante d'entrer dans un home et aux frais que cela entraîne, frais que de nombreuses personnes ne peuvent pas assumer par leurs propres moyens, ou pas longtemps.

³ Environ la moitié des nouveaux rentiers AVS touchaient déjà des PC à l'AI.

G3.2 Taux de bénéficiaires de PC à l'AV, selon l'âge et le sexe, fin 2015

Taux de PC : pourcentage des bénéficiaires de PC par rapport aux bénéficiaires de rente en Suisse

PC à l'AV : 197 400 personnes



Source : Statistique des PC, OFAS

La moitié des personnes vivant en home ont recours aux PC

Les PC jouent un rôle important dans le financement des séjours en home. Environ la moitié des pensionnaires de home en sont tributaires. Avec les prestations de l'assurance-maladie et parfois celles des pouvoirs publics, les PC contribuent à couvrir les frais d'un séjour en home, qui dépassent souvent la capacité financière des rentiers. En 2015, 70 500 bénéficiaires de PC vivaient dans un home, soit 22 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC.

Dépenses au titre des PC

Les dépenses au titre des PC se montent à 4,8 milliards de francs

Les PC sont financées par les recettes fiscales générales, à hauteur de 30 % par la Confédération et de 70 % par les cantons. Les PC versées en 2015 ont atteint 4,8 milliards de francs, soit une augmentation de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit du deuxième taux de croissance le plus bas depuis la 3^e révision des PC en 1998.

Ce ralentissement s'explique principalement par l'évolution des PC à l'AI, dont la progression est moins marquée que celle des PC à l'AVS depuis neuf ans. L'exception observable en 2012 tient à la réduction de moitié de l'allocation pour impotent pour les pensionnaires de home.

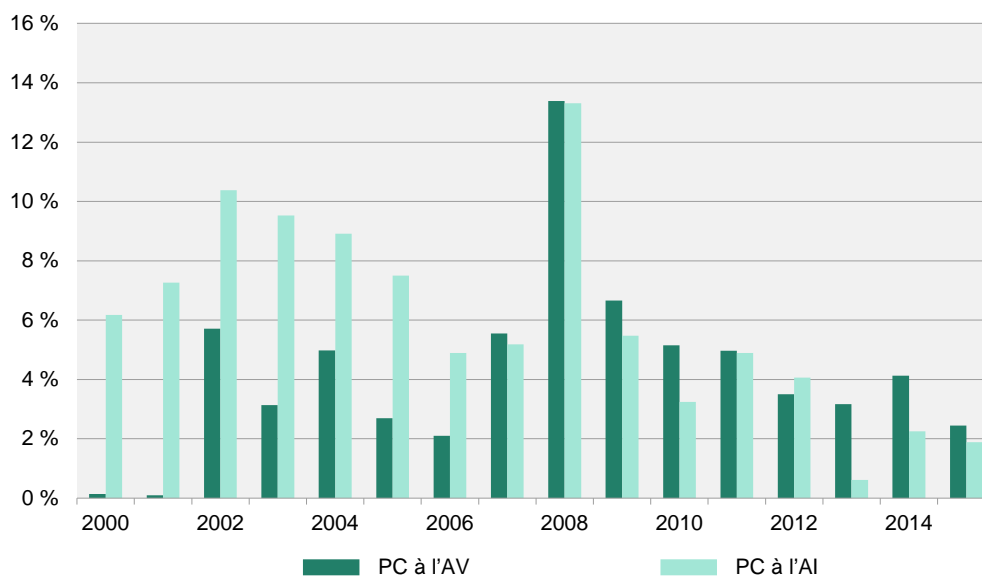
T4 Dépenses PC, 2000-2015

Année	Dépenses PC en millions de francs			Variation en % par rapport à l'année précédente		
	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI
2000	2 288,2	1 441,0	847,2	2,3	0,1	6,2
2001	2 351,2	1 442,4	908,8	2,8	0,1	7,3
2002	2 527,8	1 524,8	1 003,0	7,5	5,7	10,4
2003	2 671,3	1 572,6	1 098,6	5,7	3,1	9,5
2004	2 847,5	1 650,9	1 196,5	6,6	5,0	8,9
2005	2 981,7	1 695,4	1 286,3	4,7	2,7	7,5
2006	3 080,3	1 731,0	1 349,3	3,3	2,1	4,9
2007	3 246,2	1 827,1	1 419,2	5,4	5,5	5,2
2008 ¹	3 679,8	2 071,7	1 608,1	13,4	13,4	13,3
2009	3 905,7	2 209,7	1 696,1	6,1	6,7	5,5
2010	4 074,7	2 323,6	1 751,1	4,3	5,2	3,2
2011	4 275,9	2 439,0	1 836,9	4,9	5,0	4,9
2012	4 435,9	2 524,5	1 911,4	3,7	3,5	4,1
2013	4 527,9	2 604,6	1 923,2	2,1	3,2	0,6
2014	4 678,7	2 712,1	1 966,6	3,3	4,1	2,3
2015	4 782,1	2 778,4	2 003,7	2,2	2,4	1,9

¹ Les dépenses ont fortement augmenté en 2008 parce que le plafonnement des PC a été supprimé.

Source : Statistique des PC, OFAS

G4 Dépenses des PC, variation en % par rapport à l'année précédente, 2000-2015



Source : Statistique des PC, OFAS

Dépenses des PC par type de garantie

40 % des dépenses au titre des PC tiennent aux frais supplémentaires liés au séjour en home

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, l'évolution des dépenses des PC peut être considérée sous un autre aspect encore, puisqu'une distinction est faite depuis lors, pour les PC périodiques (sans les frais de maladie et d'invalidité), entre couverture du minimum vital et coûts supplémentaires liés au séjour en home. Pour les personnes qui vivent chez elles, l'intégralité des PC périodiques sert à garantir le minimum vital. Dans le cas des pensionnaires de home, pour déterminer la part du minimum vital, on calcule quel serait le montant des PC si la personne vivait chez elle. La Confédération assume 5/8 du minimum vital. La part qui ne sert pas à la couverture des besoins vitaux – c'est-à-dire les frais supplémentaires liés au séjour en home – est financée par les cantons.

Une petite moitié des dépenses totales des PC est consacrée à la couverture des besoins vitaux. Cette somme a augmenté en moyenne de 3,2 % par année depuis 2008. Les frais supplémentaires liés au séjour en home ont pour leur part augmenté de 4,1 % en moyenne. Ce taux de croissance ne permet toutefois guère de tirer des conclusions sur l'évolution des frais de home. En effet, de nombreux cantons ont réorganisé en profondeur le financement des frais de home en 2011, de sorte qu'une partie des frais n'est plus couverte par les PC.

Ce sont les frais de maladie et d'invalidité remboursés dans le cadre des PC qui ont connu la plus forte hausse (5,8 % en moyenne). Ils ne représentent toutefois qu'un dixième des dépenses totales des PC.

T5 Dépenses des PC par type de garantie, 2008-2015

Année	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité
		Minimum vital	Frais suppl. dus au home			Minimum vital	Frais suppl. dus au home	
Dépenses des PC en millions de francs					Variation en %			
2008	3 679,8	1 833,9	1 539,0	306,9	-	-	-	-
2009	3 905,7	1 902,1	1 672,4	331,2	6,1	3,7	8,7	7,9
2010	4 074,7	1 941,2	1 796,7	336,8	4,3	2,1	7,4	1,7
2011	4 275,9	2 052,5	1 859,0	364,4	4,9	5,7	3,5	8,2
2012	4 435,9	2 115,5	1 930,6	389,8	3,7	3,1	3,9	7,0
2013	4 527,9	2 176,8	1 944,6	406,4	2,1	2,9	0,7	4,3
2014	4 678,7	2 237,8	2 008,1	432,8	3,3	2,8	3,3	6,5
2015	4 782,1	2 291,2	2 035,2	455,7	2,2	2,4	1,4	5,3

Source : Statistique des PC, OFAS

Montant des PC pour une personne vivant à domicile : 1000 francs en moyenne

Le montant des PC dépend fortement du genre d'habitation. Les bénéficiaires de PC vivant à domicile touchent 1000 francs par mois en moyenne. Les bénéficiaires de PC séjournant en home touchent pour leur part 3200 francs en moyenne, soit un montant plus de trois fois supérieur. En entrant dans un home, une personne voit en général ses dépenses augmenter considérablement. Au prix de l'hébergement, il faut souvent ajouter des frais de soins et d'assistance. Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance-maladie, mais plus de la moitié des pensionnaires de home ont besoin de PC pour couvrir les frais restants. En termes simples, la perception de PC tient aux coûts élevés pour les pensionnaires de home et à la faiblesse des rentes pour les personnes vivant à domicile.

On constate par ailleurs une différence entre les PC à l'assurance-vieillesse et les PC à l'assurance-invalidité : les prestations versées aux rentiers AI sont nettement plus élevées, car ces personnes ont des revenus réguliers plus bas.

T6 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2014 et 2015

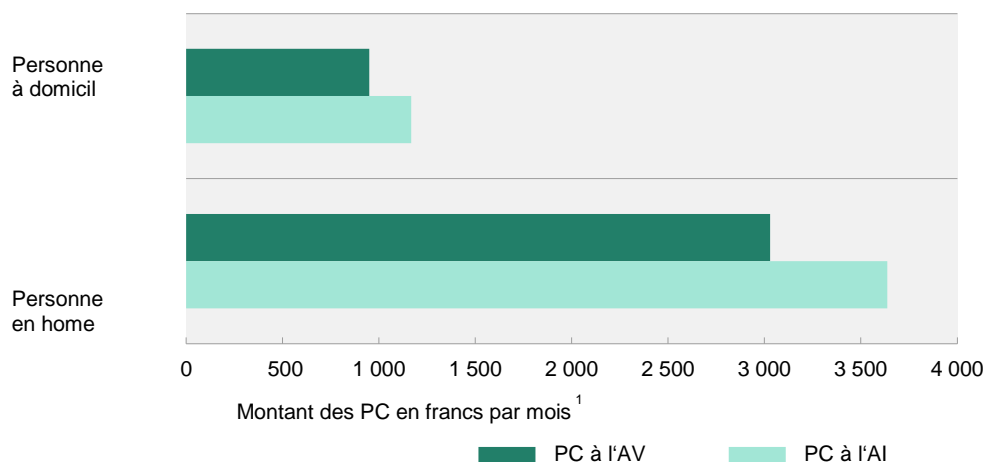
Genre d'habitation	Montant moyen des PC en francs par mois ¹						Variation en % ²		
	2014			2015			Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI
	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI			
Total	1 670	1 603	1 786	1 691	1 625	1 806	1,3	1,4	1,1
A domicile	1 012	928	1 144	1 034	950	1 167	2,2	2,4	2,0
En home	3 160	2 963	3 596	3 219	3 029	3 637	1,9	2,2	1,1

1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.

2 Variation en % par rapport à l'année précédente.

Source : Statistique des PC, OFAS

G5 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2015



1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.

Source : Statistique des PC, OFAS

17 % des bénéficiaires de PC ont droit uniquement à la réduction des primes

La prise en charge totale ou la réduction de primes de l'assurance-maladie permet de garantir à toutes les personnes de condition économique modeste une couverture à des conditions financières acceptables. Comme ce sont les cantons qui fixent les critères donnant droit à la réduction ou à la prise en charge totale des primes de l'assurance-maladie, les bases de calcul, notamment les limites de revenu et de fortune, varient d'un canton à l'autre. En revanche, une réglementation uniforme s'applique aux PC. En règle générale, tous les bénéficiaires de PC ont droit à la prise en charge totale des primes. Le montant remboursé n'est toutefois pas la prime effective, mais une somme forfaitaire⁴ par canton ou région tarifaire, fixée chaque année par le Département fédéral de l'intérieur dans une ordonnance. La réduction de primes ou le remboursement total

⁴ La somme forfaitaire correspond à la prime moyenne par canton pour l'assurance-maladie obligatoire (y c. la couverture accidents) dans la région concernée.

est supporté par le canton avec l'aide de la Confédération et, dans de nombreux cantons, celle des communes.

En 2015, les 315 000 bénéficiaires de PC ont obtenu un remboursement des primes de l'assurance-maladie obligatoire. Ils représentent environ 14 % du nombre total de personnes auxquelles une réduction de primes a été accordée. La prime mensuelle moyenne pour une personne s'élevait à 430 francs et le total des primes de bénéficiaires de PC prises en charge, à 1,6 milliard de francs pour l'année. Près de 40 % de la somme globale consacrée à la réduction de primes est ainsi revenue à des bénéficiaires de PC. Ce pourcentage élevé résulte du fait que les bénéficiaires de PC jouissent généralement du remboursement total des primes, tandis que les autres ne reçoivent souvent qu'un subside partiel.

Environ 53 600 personnes, soit 17 % des bénéficiaires de PC, n'ont droit qu'à un remboursement des primes et non à des PC périodiques supplémentaires. Pour ces personnes, le système des PC ne fait que constater le droit au remboursement des primes. Ce groupe a connu une croissance supérieure à la moyenne, en particulier chez les bénéficiaires de PC à l'assurance-vieillesse vivant à domicile. Plus d'un quart d'entre eux ont droit uniquement au remboursement des primes.

T7 PC et réduction de primes (RP) de l'assurance obligatoire des soins, 2000-2015

Année	Bénéficiaires d'une réduction de primes ¹			Leistungen PV in Millionen Franken		
	Total	Dont bénéficiaires de PC Nombre	En %	Total ²	Dont bénéficiaires de PC En mio de fr.	En %
2000	2 337 700	202 700	8,7	2 533,4	575,2	22,7
2001	2 376 400	207 800	8,7	2 672,0	617,5	23,1
2002	2 433 800	217 000	8,9	2 847,8	679,2	23,8
2003	2 427 500	225 300	9,3	2 961,1	768,6	26,0
2004	2 361 400	234 800	9,9	3 025,3	842,9	27,9
2005	2 262 200	244 500	10,8	3 119,6	911,1	29,2
2006	2 178 400	252 800	11,6	3 230,0	997,2	30,9
2007	2 272 000	256 600	11,3	3 432,2	1 031,3	30,0
2008 ¹	2 249 500	263 700	11,7	3 398,3	1 063,9	31,3
2009	2 254 900	271 300	12,0	3 542,4	1 118,1	31,6
2010	2 315 300	277 100	12,0	3 979,8	1 233,0	31,0
2011	2 273 700	287 700	12,7	4 070,3	1 361,3	33,4
2012	2 308 000	295 200	12,8	3 967,7	1 424,0	35,9
2013	2 253 300	300 700	13,3	4 014,7	1 471,5	36,7
2014	2 191 200	309 400	14,1	4 006,5	1 544,1	38,5
2015	...	315 000	1 632,9	...

1 Total : enfants compris ; bénéficiaires de PC : enfants non compris.

Source : Statistique de l'assurance-maladie obligatoire, Office fédéral de la santé publique Statistique des PC, OFAS

Données utilisées :

- Relevés statistiques annuelles de l'OFAS auprès des organes PC.

Remarque de méthode :

- Taux de PC ou taux de bénéficiaires PC : pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC
- Dans les tableaux, le total dans les lignes ou les colonnes peut différer de la somme arithmétique, les chiffres étant arrondis.

Informations sur Internet :

- Résultats détaillés (tableaux) : www.pc.bsv.admin.ch
- Faits et chiffres : <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/index.html?lang=fr>

Mentions légales :

Editeur : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Traductions : Service de traduction de l'OFAS, disponible en français et en allemand

Renseignements : Office fédéral des assurances sociales, domaine MASS, Jeannine Röthlin, tél. 058 462 59 28, jeannine.roethlin@bsv.admin.ch, Urs Portmann